



EU2022.CZ
Dimension parlementaire





Contribution de la LXVIIIe COSAC

Prague, 13 - 15 novembre 2022

Sur l'Ukraine



- (1) La COSAC condamne dans les termes les plus forts possibles l'invasion non provoquée, injustifiée et illégale de l'Ukraine, un État souverain et démocratique, par la Russie. Elle condamne également l'implication du Bélarus dans l'agression militaire de la Russie.
- (2) La COSAC condamne l'organisation par la Russie des simulacres de référendums illégaux dans des régions situées à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine et la tentative d'annexion illégale des régions ukrainiennes de Donetsk, Kherson, Luhansk et Zaporizhzhia. Les décisions unilatérales de la Russie violent délibérément la Charte des Nations unies et font fi de l'ordre international fondé sur des règles. La Russie n'a aucune base légitime pour toute action sur le territoire de l'Ukraine.
- (3) La COSAC est consternée et condamne fermement les attaques de missiles et de drones kamikazes lancées par la Russie contre l'Ukraine, qui visent les infrastructures civiles et énergétiques et les établissements d'enseignement, détruisent des maisons et tuent des civils. La COSAC déclare que ces actes sont des crimes contre l'humanité et appelle donc les parlements nationaux à reconnaître le régime russe actuel comme un régime terroriste.
- (4) La COSAC appelle à la cessation immédiate et inconditionnelle des actions militaires illégales de la Russie et au retrait de toutes les forces et de tous les équipements militaires russes du territoire de l'Ukraine et appelle à une paix juste basée sur le respect total de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de l'Ukraine.
- (5) La COSAC appelle à la création d'un Tribunal pénal international spécial pour garantir la responsabilité du crime d'agression et demande que les crimes de guerre et les autres crimes au regard du droit international commis en Ukraine soient poursuivis et punis, notamment par la mise en œuvre du principe de compétence universelle.
- (6) La COSAC demande la mise en place d'un mécanisme efficace conforme au droit international pour saisir les actifs individuels et nationaux gelés à la suite des sanctions de l'UE et utiliser ces actifs pour compenser les dommages causés à l'Ukraine et à son peuple par l'agression russe. La COSAC appelle à ce que la Russie paie la totalité des réparations pour les dommages matériels et immatériels causés à l'Ukraine.

- 
- 
- (7) La COSAC appelle les dirigeants de l'UE à renforcer les sanctions contre la Russie et le Bélarus afin de mettre fin à l'agression russe non provoquée.
 - (8) La COSAC appelle les dirigeants de l'UE à continuer à faire preuve d'unité et de force et à apporter à l'Ukraine un soutien humanitaire, politique, financier et militaire (tout en respectant le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres), ainsi qu'une assistance immédiate, à moyen et à long terme pour la reconstruction et le redressement. La COSAC appelle également la Commission européenne à poursuivre son travail sur un plan de redressement global pour l'Ukraine.
 - (9) La COSAC appelle les parlements nationaux des États membres de l'UE à continuer à fournir, au mieux de leurs capacités, leur assistance à la Verkhovna Rada d'Ukraine dans ses efforts pour répondre aux exigences de l'adhésion à l'UE.
 - (10) La COSAC soutient les appels du Parlement européen à utiliser les institutions européennes existantes pour améliorer les mécanismes de coordination pour la livraison de systèmes d'armes modernes ainsi que la formation des soldats ukrainiens dans les États membres de l'UE, tout en respectant le caractère particulier de la politique de sécurité et de défense de certains États membres. Ce faisant, nous soulignons notre reconnaissance du fait que notre sécurité européenne commune est menacée par la Russie. Il est donc de notre responsabilité commune de contrer cette menace.

Sur les Balkans occidentaux et le partenariat oriental

- (11) La COSAC exprime son engagement total et sans équivoque de soutenir le processus en faveur de l'intégration des Balkans occidentaux par l'UE, et appelle à un processus d'adhésion renforcé et fondé sur le mérite, soutenu par l'État de droit et l'alignement sur l'acquis et les relations de bon voisinage. La COSAC se félicite que la Commission européenne ait recommandé le statut de pays candidat à la Bosnie-Herzégovine.
- (12) La COSAC se félicite de la décision du Conseil européen d'accorder le statut de pays candidat à l'Ukraine et à la République de Moldavie, ainsi que de sa volonté d'accorder le statut de pays candidat à la Géorgie, et soutient pleinement leurs progrès vers l'adhésion à l'Union européenne.
- (13) La COSAC se félicite de la première réunion de la Communauté politique européenne à Prague qui doit constituer un espace de dialogue et de coopération politique entre les pays démocratiques d'Europe, dans la mesure où cela ne fait pas double emploi avec les organisations régionales existantes en Europe. La COSAC note que la Communauté politique européenne ne devrait pas servir de substitut à l'élargissement de l'Union européenne.

Sur l'autonomie stratégique

- 
- 
- (14) La COSAC souligne la nécessité pour l'UE de fixer de manière autonome ses propres objectifs stratégiques et de développer les capacités nécessaires pour les poursuivre.
 - (15) Face au recours par la Russie à l'arme énergétique et à la lumière de la crise actuelle, la COSAC soutient tous les efforts visant à assurer la sécurité de l'approvisionnement, à réduire la demande lorsque cela est possible et à faire baisser les prix de l'énergie pour les ménages et les entreprises dans toute l'Union.
 - (16) En même temps, la COSAC considère qu'il est essentiel d'augmenter les investissements dans une infrastructure énergétique pérenne, y compris les interconnexions, et dans les technologies renouvelables innovantes.

Sur l'avenir de l'UE

- (17) La COSAC prend note des propositions présentées dans le rapport sur les résultats de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. La Conférence a été une occasion de s'engager avec les citoyens européens. Un suivi efficace de ce rapport doit être assuré par les institutions, chacune dans leur propre sphère de compétences et conformément aux Traités. La COSAC note que des travaux ont déjà été entrepris à cet égard. Les citoyens doivent être informés clairement, en détail et dans toutes les langues officielles de l'UE du suivi des propositions individuelles.
- (18) La COSAC soutient les mécanismes de participation et de consultation des citoyens au niveau européen et insiste sur la nécessité d'un large accès du public à l'information et aux documents des institutions de l'UE. La COSAC souligne l'importance de l'approche authentique et constructive de la Commission en matière d'interaction avec les citoyens et des contributions et opinions des parlements en tant que représentants directs des citoyens de l'UE.
- (19) La COSAC demande aux institutions de l'UE d'inviter les parlements nationaux à la réunion de suivi de la Conférence sur l'avenir de l'Europe prévue le 2 décembre 2022.

Sur la coopération interparlementaire et le 38ème rapport biannuel de la COSAC

- (20) La COSAC salue l'initiative de créer deux groupes de travail au titre de l'article 2.6 de son règlement intérieur, l'un sur le rôle des parlements nationaux dans l'UE, et l'autre sur la place des valeurs au cœur du sentiment d'appartenance à l'Union européenne, qui ont finalisé leurs activités le 14 juin 2022. La COSAC appelle la Commission européenne, le Conseil et le Parlement européen à prendre note de ces travaux et les invite à réfléchir aux questions couvertes par les groupes de travail et par les conclusions du 38ème rapport semestriel de la COSAC.

